



Communauté de Communes
PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE

REVUE DE PRESSE

INFORMATIONS DE LA CCPLL

Semaine du 25 Mars au 31 Mars 2024





LALBENQUE

Soirée ludique autour de la photo



Une enfant teste la photo « trompe l'œil ». CCPLL

Vendredi 8 mars, une quinzaine d'adolescents inscrits au Rendez-Vous Jeunes ont été accueillis à la Médiathèque Intercommunale à Lalbenque pour une soirée ludique autour de la photo. Munis de leur smartphone, ils ont réalisé des « bookfaces ». Ces photographies en trompe-l'œil, où l'illustration du livre se superpose au visage, sont très populaires sur les réseaux sociaux. L'espace d'un instant, ils ont adopté les traits d'un duc de la Renaissance, d'un superhéros ou encore d'un lion... Exercice à la fois ludique et technique ! Il fallait une bonne capacité d'écoute et de concentration pour réussir ces photos jouant avec la perspective. Les réalisations des jeunes seront visibles prochainement à la médiathèque. [J-L. M.]



LALBENQUE

Le tourisme au Conseil communautaire

Jeudi 21 mars s'est tenu le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Lalbenque-Limogne (CCPLL) sous la présidence de Jean-Claude Sauvier à la maison communautaire de Lalbenque.

En ouverture, une représentante de l'Office de Tourisme Cahors Vallée du Lot est venue présenter aux élus le magazine touristique de l'office et a distribué un lot de ces journaux à chaque commune.

Concernant le tourisme, il a été en premier point de l'ordre du jour validé et voté une stratégie touristique à l'échelle de l'Office de tourisme Cahors Vallée du Lot avec la réalisation d'un diagnostic touristique territorial et la co-construction du programme d'actions d'octobre 2024 à juin 2025. Pour ces 2 actions, le plan de financement de 30000 € a été voté. Concernant le projet de requalification des Phosphatières du Cloup d'Aural, il a été évoqué



Présentation du magazine touristique du Lot par l'Office de tourisme aux élus. JLM

deux avenants, puis le projet de scénographie et celui de consultation des entreprises (DCE) ont été présentés.

Ensuite concernant les bâtiments de la CCPLL il a été présenté le projet du pôle santé de Limogne. La création de ce projet relève de l'intérêt général

dans un contexte de désertification médicale. Il dépasse largement le périmètre communal, car il profitera à la population de la partie Est de la CCPLL, voire d'une partie vallée du Lot et Aveyron.

Un point d'avancement des travaux et des différentes phases

sera proposé (déplacement pharmacie, création de logements sociaux, et création maison de santé).

Le point suivant était la convention de partenariat avec le département du Lot concernant la mise à disposition de locaux pour le guichet Renov 'Occitanie Lot, qui aide les habitants sur les projets de rénovation énergétique et de leurs logements.

Il a été ensuite attribué 2 subventions, la première à l'EPIC Office de tourisme Cahors Vallée du Lot de 145000 € et à l'association Tinte Ame Art (école de musique) de 28759 €.

Pour terminer ce conseil, en enfance/jeunesse il a été question d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux pour l'ALSH (accueil loisirs sans hébergement) de Limogne. Pour le personnel : avenants aux conventions de mise à disposition de personnels avec la commune de Limogne en Quercy.

● J-L. M.



LALBENQUE

Conseil communautaire Pays Lalbenque-Limogne

Le tourisme à l'ordre du jour

Jeudi 21 mars s'est tenu le conseil communautaire du Pays Lalbenque-Limogne sous la présidence de Jean-Claude Sauvier à la maison communautaire à Lalbenque. En ouverture, une représentante de l'Office de Tourisme Cahors Vallée du Lot est venue présenter aux élus, le magazine touristique du Lot et distribué un lot de ces journaux d'informations à chaque commune. Concernant le tourisme il a été en premier point de l'ordre du jour validé et voté une stratégie touristique à l'échelle de l'Office de tourisme avec la réalisation d'un diagnostic touristique territorial et la coconstruction du programme d'actions d'octobre 2024 à juin 2025. Pour

ces 2 actions le plan de financement de 30 000 € a été voté. Concernant le projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural il a été évoqué l'avenant no 2 au marché de maîtrise d'oeuvre sur les PSE (prestations supplémentaires retenues) et l'avenant no 3 au marché de maîtrise d'oeuvre concernant le marché scénographique. Puis il a été présenté le projet scénographique et celui de consultation des entreprises (DCE). Ensuite concernant les bâtiments de la CCPLL il a été présenté le projet du pôle santé de Limogne. La création de ce projet relève de l'intérêt général dans un contexte de désertification médicale. Ce projet dé-



Présentation du magazine touristique aux élus - Crédits : JLM46

passer largement le périmètre communal, car il profitera à la population de la partie Est de la CCPLL, voire d'une partie Vallée du Lot et Aveyron. Un point d'avancement des travaux et des différentes phases sera proposé (déplacement pharmacie, création de lo-

gements sociaux, et création maison de santé).

Le point suivant était la convention de partenariat avec le département du Lot concernant la mise à disposition de locaux pour le guichet Rénov'Occitanie Lot, qui aide les habitants sur les projets de rénovation



Le conseil communautaire du 21 mars - Crédits : JLM46

énergétique et de leurs logements. Il a été ensuite attribué 2 subventions, la première à l'EPIC Office de tourisme Cahors Vallée du Lot pour 145 000 € et à l'association Tinte Ame Art (école de musique) 28 759 €. Pour terminer ce conseil, en enfance/jeunesse il a été

question d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux pour l'ALSH (accueil loisirs sans hébergement) de Limogne. Pour le personnel : avenants aux conventions de mise à disposition de personnels avec la commune de Limogne en Quercy.

JLM46



ANNONCES LÉGALES
ET JUDICIAIRES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

CCPLL
ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL
(PLUI) DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE LAL-
BENQUE LIMOGNE ET ABROGATION
DES CARTES COMMUNALES

Par arrêté en date du 12 février 2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne (CCPLL) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCPLL et à l'abrogation des Cartes Communales de Bach, Berganty, Cénevières, Crégols, Cremps, Escamps, Esclauzeils, Laburgade, Lugignac, Montdoumerc, Varaire, Vaylats, Vidaliac.

L'enquête se déroulera du **lundi 25 mars 2024 à 9h00 au mardi 30 avril 2024 inclus à 12h00, date et heure de clôture de l'enquête, pour une durée de 37 jours consécutifs.** Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPLL : Maison communautaire, 38 place de la Bascule, 46230 Lalbenque

L'ensemble du dossier soumis à enquête publique unique sera mis à disposition du public : au siège de la CCPLL sur un support papier et sur un poste informatique dédié ; sur le site internet de la CCPLL : cc-lalbenque-limogne.fr ; dans les mairies des 23 communes membres seront disponibles le règlement écrit et graphique (zonage de la commune concernée) sur support papier.

Date, Lieux et horaires

Le lundi 25/03/24
- 9h-12h : Commune de **Lalbenque**: Salle polyvalente

- 14h-17h : Commune de **Limogne-Quercy**: Mairie

Le mercredi 03/04/24
- 9h-12h : Commune de **Fiaujac-Poujeols**: Mairie

Commune de **Varaire**: Mairie

- 14h-17h : Commune de **Esclauzeils**: Salle culturelle

Le samedi 13/04/24
- 9h-12h : Commune de **Lalbenque**: Salle polyvalente

Le vendredi 19/04/24
- 9h-12h : Commune de **Vaylats**: Mairie

Commune de **Cénevières**: Salle culturelle

- 14h-17h : Commune de **Vaylats**: Mairie

Commune de **Montdoumerc**: Mairie

Le lundi 29/04/24
- 9h-12h : Commune de **Limogne-Quercy**: Mairie

- 14h-17h : Commune de **Lalbenque**: Salle polyvalente

Toute personne souhaitant rencontrer un commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences de son choix, sur RDV le matin de 9h à 11h et l'après-midi de 14h à 16h. Les créneaux de 11h à 12h et de 16h à 17h sont sans RDV.

Le public pourra déposer ses requêtes et contributions, pendant la période d'enquête publique du lundi 25 mars 2024 (9h00) jusqu'au mardi 30 avril inclus (12h00) :

- **Sous format électronique, sur le registre dématérialisé** sécurisé dédié à l'enquête publique unique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5190>

- **Sur les registres papiers d'enquête**, établis sur feuillets non mobiles, cotés et parafés par les membres de la commission d'enquête ouverts au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne, ainsi que dans les 23 communes membres, aux jours et heures d'ouverture habituels

- **Par courrier électronique** à l'adresse mail suivante : enquete-publique-5190@registre-dematerialise.fr

- **Lors d'un rendez-vous avec un commissaire enquêteur** fixé depuis <https://www.registre-dematerialise.fr/5190> ou par téléphone (secrétariat de la CCPLL : 05 65 24 22 50) ou sur un créneau sans rendez-vous

- **Par courrier adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête**, Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne, Maison Communautaire, 38 place de la Bascule, 46230 Lalbenque avec une réception avant la clôture de l'enquête.

Il ne sera pas tenu compte des observations et des propositions émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus et en dehors de la période d'enquête publique unique réalisée du lundi 25 mars 2024 à 9h au mardi 30 avril 2024 à 12h. L'ensemble des observations et des propositions du public formulées par n'importe quel des cinq moyens listés ci-dessus sera consultable par le public sur le registre dématérialisé d'enquête publique unique.

À l'issue du délai fixé à 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, Monsieur le Président de la commission d'enquête transmettra son **rapport d'enquête unique ainsi que ses conclusions motivées sur chacun des projets** soumis à l'enquête publique unique au Président de la communauté de communes et seront tenus à disposition du public pendant un an dans les mairies et au siège de la CCPLL et sur son site internet.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUI arrêté sera ajusté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions de la commission d'enquête. Le PLUI et l'abrogation des cartes communales seront ensuite soumis pour approbation au Conseil Communautaire.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE CAHORS

PAR JUGEMENT DU 18/03/2024 LE TRIBUNAL DE COMMERCE A PRONONCE LA CLOTURE DES OPERATIONS DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DANS L'AFFAIRE **CAYROUZE Lydia Yvonne** - rue de la Courtonnière - 46500 Rocamadour



PARUTION
28 MARS
2024



Atelier lecture pour les petits

Rendez-vous le mercredi 03 Avril à 16h à la médiathèque Intercommunale à Lalbenque pour un atelier lecture pour les enfants de 5 à 9 ans. Le thème sera: Oh les Gourmands ! Sur inscription au 05 65 24 22 56 - Durée environ 1 heure.

JLM46

